

Journée d'études doctorales en Histoire de l'architecture

Lyon, Université Lumière Lyon 2/LARHRA UMR 5190

Vendredi 5 février 2016, de 10h à 19h

Appel à communications

« Faire œuvre d'architecte : signature, auctorialité, statut »

L'histoire de l'art s'est définie, depuis le *Vite* de Giorgio Vasari notamment, comme une série de monographies d'artiste. En liant intimement le créateur et son œuvre, qu'il s'agisse de peinture ou d'architecture, le peintre florentin a instauré une mythographie du génie qui fait encore sentir ses effets sur l'exercice de la monographie, souvent entaché de suspicion. Si l'histoire de l'architecture n'échappe pas à cet héritage, elle peut aussi se prévaloir de sa filiation avec la tradition du traité. Les propos à caractère historique que ce genre d'écrits renferme sont subsumés au discours théorique. Parce que plus objectifs ou plus raisonnés, ils sont moins sensibles aux dangers de la monographie.

À partir de ces deux origines distinctes, l'histoire de l'architecture s'est peu à peu constituée, en se refondant sur l'étude des édifices, notamment à partir de la fin du XVIII^e siècle. Ses approches n'ont cessé de se diversifier et de s'enrichir, tenant le plus souvent à distance « l'illusion biographique » (P. Bourdieu). Les architectes eux-mêmes ont été abordés sous l'angle de la sociologie, en tant que profession. Dans l'étude des individualités, a été privilégiée l'approche des personnalités artistiques et intellectuelles ou des réseaux et des contextes dans lesquelles elles s'inscrivent. L'architecture, objet social de par le caractère collectif de sa création, de sa réception et de ses usages, semble entrer dans l'histoire avec une complexité qui disqualifie son approche par le prisme de la personne individuelle.

Pourtant, le statut d'architecte a toujours fait l'objet de questionnements, de la part des architectes eux-mêmes, notamment. La définition de ses champs d'activités et de ses prérogatives vis à vis des autres professions a souvent été l'enjeu de débats, au moments clés de son histoire. Ces crises statutaires ont parfois été accompagnées de revendications et de manifestations visant à promouvoir la figure de l'architecte. Dans certains cas, la part artistique de son travail a été mise en avant, en retrouvant les mythes attachés à la figure du

créateur. La paternité de l'œuvre repose nécessairement sur les filiations intimes qu'il entretient avec ses créations, limitant la dimension collective et sociétale de l'objet architectural. Le traité lui-même, depuis ses origines vitruviennes, constitue une des voies de cette promotion personnelle. De Ledoux à Le Corbusier, et plus encore après lui, certains architectes ont saisi tous les moyens médiatiques de présenter leur travail à leurs contemporains comme à la postérité.

La journée d'étude doctorale propose d'examiner les moyens par lesquels les architectes font œuvre devant l'histoire. Signer des projets, des textes et des édifices est une des modalités majeures de la figure auctoriale. En quoi est-elle ou non comparable à la signature du peintre ou de l'écrivain ? L'historien de l'architecture peut-il bénéficier des approches disciplinaires qui les concernent ? D'une façon plus générale, toutes les formes de revendication en paternité pourront faire l'objet d'une étude : pseudonymes, portraits, textes, diffusion médiatique, sources audio-visuelles, etc. L'objectif de cette journée est d'enrichir la réflexion sur le statut que l'historien de l'architecture doit accorder à la personnalité de l'architecte et aux modes d'expression que celui-ci met en œuvre pour se représenter. La question des prérogatives du statut d'architecte peut aussi être abordée à partir d'études de cas. La structure choisie par un architecte peut également être révélatrice de sa conception de l'identité professionnelle : agence, atelier, bureau... Les modes de collaborations avec les autres professions de l'architecture constituent un des nombreuses autres voies possibles pour aborder la question.

Les doctorants souhaitant présenter leurs travaux lors de cette journée peuvent envoyer une proposition de communication (environ 300 mots) accompagnée d'un court CV avant le 5 décembre 2015, au plus tard. Elle sera adressée conjointement à :

Laurent Baridon (Université Lumière Lyon 2) laurent.baridon@univ-lyon2.fr

Anne-Marie Châtelet (École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg)

chatelet.schmid@wanadoo.fr

Hélène Jannière (Université Rennes 2) helene.janniere@univ-rennes2.fr

Jean-Baptiste Minnaert (Université François-Rabelais, Tours)

jean-baptiste.minnaert@univ-tours.fr

Le résultat de la sélection des propositions retenues par les organisateurs sera annoncé par mail le 10 décembre 2015.

Les organisateurs sont au regret de faire savoir aux intervenants que leurs frais de mission devront être prioritairement pris en charge par leur laboratoire ou université.